



Service de médiation des services financiers

Addendum Rapport annuel 2024

Moyens financiers

En tant qu'entité qualifiée, l'asbl Ombudsfm est tenue de mentionner dans son rapport annuel les ressources financières reçues et leur utilisation. Toutefois, des informations à ce sujet ne peuvent être fournies qu'après approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale de l'asbl Ombudsfm.

Les comptes annuels 2024 ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'asbl Ombudsfm le 24.06.2025.

La publication du rapport annuel 2024 ayant eu lieu avant cette date (le 31.03.2025), les informations relatives aux ressources financières reçues et à leur utilisation n'ont pas pu être mentionnées dans le rapport annuel 2024. Par le biais de cet addendum, l'asbl Ombudsfm fournit les informations requises.

	Budget 2024	Comptes
Revenus		
Cotisations fixes membres Ombudsfm asbl	689.777,30	683.602,34
Cotisations variables membres Ombudsfm asbl	898.250,00	906.175,00
Frais de rappels procédure de recouvrement		36.701,36
Produits financiers divers		5.358,70
TOTAUX revenus	1.588.027,30	1.631.837,40
Dépenses		
Frais de personnel + honoraires	1.389.868,00	1.386.169,65
Frais de fonctionnement	168.527,93	149.860,72
Moins-values factures impayées + notes de crédits	9.250,00	9.589,72
Moins-values huissier de justice		26.800,00
Réalisation plus-values cotisations		-3.538,07
TOTAUX dépenses	1.588.027,30	1.568.882,02
Neutralisation¹ du résultat négatif 2022	20.381,37	20.381,37
	RESULTAT après neutralisation résultat négatif 2022	42.574,01

¹ Par « neutralisation », on entend la prise en compte du résultat (positif ou négatif) du dernier exercice lors de la préparation du budget suivant.